



VOILE RADIO COMMANDEE

Championnat de Ligue VRC 2018-2019 Ligue OCCITANIE Pyrénées - Méditerranée

AVIS DE COURSE

Sont listés ci-dessous les noms de l'ensemble des clubs délégataires de La Ligue (Autorité Organisatrice) pour chaque étape identifiée au calendrier FFVoile régional avec mention des dates et des grades prévus.

18 novembre 2018 : SN Narbonne - 5A
16 décembre 2018 : YC Grande Motte – 5A
13 janvier 2019 : US Carmaux – 5A
3 février 2019 : Gruissan YC – 5A
5 mars 2019 : CVR Lérans – 5A
22 et 23 juin 2019 : CN Castelnaudary - 4

Attention : en accord avec l'Autorité Organisatrice, la Classe se réserve la possibilité d'ajouter une date au calendrier prévu ci-dessus.

En ce cas un avenant au présent Avis de Course devra être diffusé

1. REGLES

1.1 La régate sera régie par :

- 1.1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017 – 2020* incluant l'annexe E,
- 1.1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.1.3 Les règlements Fédéraux,
- 1.1.4 Le système de course HMS en vigueur,
- 1.1.5 Les règles en vigueur de la classe IOM,
- 1.1.6 Le cas échéant, l'addendum Q
- 1.1.7 Le cas échéant, le SyRNIn.

1.2 La RCV E.2.1(b) est supprimée et la RCV E.8(b) (3) est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ».

1.3 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice ou le club délégataire, support de l'étape du Championnat de Ligue VRC.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la **Classe 1M**.

3.2 Les concurrents admissibles doivent justifier de leur appartenance à l'association de classe correspondante, et peuvent s'inscrire en complétant le formulaire type joint en annexe, au plus tard **le mercredi avant la régata (18h00)**.

Les frais d'inscription requis seront à régler sur place au moment de la confirmation de l'inscription.

3.3 Les concurrents disposant d'une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité validé par le responsable national de la jauge,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- **5 € / bateau pour les étapes à J = 1**
- **10 € / bateau pour les étapes à J = 2**

5. REPARTITION DES FLOTTES

Si nécessaire, la répartition des flottes de la première course sera affichée à **10 h 00** à partir du classement des coureurs de l'association 1 mètre connu **8 jours au moins avant la date de l'étape concernée du championnat de Ligue**.

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Pour chaque étape, le 1^{er} jour de la régata entre 9 h 00 à 10 h 00.

6.2 Un briefing des coureurs **est prévu le 1^{er} jour de la régata à 10 h 15**

6.3 Jour de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>	<i>Flottes /Courses du jour</i>
J 1 de l'étape	10 h 30	Flottes à suivre
Si J 2 de l'étape	10 h 00	Flottes à suivre

6.4 Le dernier jour de la régata, aucune procédure de départ ne pourra commencer après **16h30**.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au tableau officiel prévu par le club délégataire de l'Autorité Organisatrice et selon la Prescription Fédérale.

8. SYSTEME DE PENALITE

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » ne s'applique pas.

9. CLASSEMENT

Etapes sur une seule journée : Trois courses devront être validées pour valider la compétition Etapes sur deux journées consécutives : Quatre courses devront être validées pour constituer une série et valider la compétition.

Quand trois ou plus de trois courses sont courues, les annexes aux IC préciseront les retraits autorisés pour l'étape.

10. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. PRIX

Des prix seront distribués à discrétion de l'organisateur.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : Le Délégué de ligue VRC de la Ligue LR-MP Occitanie : Laurent BOURRIQUEL 06 87 71 41 81

Lien d'accès à l'ensemble des clubs délégataires supports d'une des étapes prévues : [IC](#)